

L'arbitre international face aux systèmes Nationaux de conflits de lois

**Fouad DIB
Faculté de Droit
Université de Damas**

Résumé

Le fait que l'arbitre international n'appartient à aucun système juridique national suscite devant l'arbitrage international le problème de l'autorité des règles nationales de conflits de lois à son égard.

Ce problème est souvent évoqué de soi chaque fois où l'arbitre est appelé à trancher la question de la loi applicable au fond du litige, surtout, dans le cas où les parties en conflit n'ont pas fixé cette loi par oubli, ou par non-accord.

La pratique arbitrale montre qu'il y a une tendance à chercher la solution hors des systèmes nationaux.

Cette étude s'est efforcée de suivre la pratique arbitrale et les tendances doctrinales qui ont abordé cette question pour déterminer l'avenir des systèmes conflictuels nationaux avec l'évolution de l'arbitrage international.

Il est à constater qu'il y a une évolution très importante dans ce domaine qui consiste à désertir les systèmes juridiques étatiques et à tirer les solutions des autres sources, autre que les sources traditionnelles, qui constituent actuellement ce qu'on appelle la LEX MERCATORIA. cette évolution de la pratique arbitrale internationale peut- elle constituer une véritable menace pour les règles nationales des conflits des lois?